

**ENQUETE PUBLIQUE****ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT**

Concerne la demande de la S.A. JMKarting, avenue Herbert Hoover, 20 à 1332 RIXENSART en vue d'obtenir le permis d'environnement pour le maintien en activité d'un circuit de karting rue Churchill, 26 à 4624 FLERON.

En application du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement, le Collège communal, à la demande du Fonctionnaire Technique du Service Public de Wallonie, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée (classe 1).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la présente demande est le **Collège communal de la commune de Fléron**.

Le projet nécessite une étude d'incidences sur l'environnement.

Date de l'affichage de la demande	Date de l'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées au :
07 juin 2024	<b>14 juin 2024</b>	avenue de la Gare, 68 4610 Beyne - Heusay <b>15 juillet 2024 à 10h00</b>	Service Environnement avenue de la Gare, 68 4610 Beyne – Heusay

Le dossier peut être consulté au Service Environnement de la commune à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou sur rendez-vous. (\*)

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du Service Environnement de la commune. (\*\*)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou verbales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations **verbales** sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement. (\*)

A Beyne-Heusay, le 17 mai 2024.

Le Directeur général,

(s)

M. HOTERMANS

Le Bourgmestre,

(s)

D. HENROTTIN

(\*) Le rendez-vous est à prendre au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du conseiller en environnement de la commune –  
☎ : 04/ 355.81.65.